



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/320*
7 août 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-sixième session
Points 50, 51, 52, 53, 60 a) et i)
et 70 de l'ordre du jour provisoire**

APPLICATION DE LA RESOLUTION 45/48 DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE
ADDITIONNEL 1 AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAIBES (TRAITE
DE TLAHELCO)

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES EXPERIMENTALES

AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT LES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES DANS
L'ATMOSPHERE, DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS L'EAU

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION
COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : NOTIFICATION DES
ESSAIS NUCLEAIRES; INTERDICTION DE DEVERSER DES
DECHETS RADIOACTIFS

EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Lettre datée du 22 juillet 1991, adressée au Secrétaire général
par les représentants du Chili, de la Colombie, de l'Equateur
et du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous demander, au nom des membres de la
Commission permanente du Pacifique Sud, de bien vouloir faire distribuer la
déclaration ci-jointe publiée le 16 juillet par le Secrétariat général de la
Commission comme document de l'Assemblée générale au titre des points 50, 51,
52, 53, 60 a) et i) et 70 de l'ordre du jour provisoire.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/46/150.

Réaffirmant ce qu'ils ont déjà proclamé dans leurs communications du 5 juin, des 9 et 11 juillet et des 21 et 28 novembre 1990 ainsi que des 9 et 28 mai, du 24 juin et du 16 juillet 1991, les membres de la Commission permanente du Pacifique Sud réitèrent une fois de plus leur opposition à la poursuite des explosions nucléaires effectuées par la France, en raison du grave risque qu'elles représentent pour le milieu marin et pour la vie même du bassin du Pacifique, et lancent un nouvel appel à la cessation immédiate et définitive de telles explosions.

=Ambassadeur,

Représentant permanent suppléant

Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente du Chili auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) James HOLGER

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Equateur
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) José AYALA LASSO

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
Colombie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Fernando CEPEDA

L'Ambassadeur,

Représentant Permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ricardo LUNA

ANNEXE

Déclaration publiée à Santiaao le 16 iuillet 1991 par la
Commission permanente du Pacifique Sud

Selon **une** information communiquée par le Ministère français de la défense, la France a procédé hier **à** une nouvelle explosion nucléaire sur l'atoll de Mururoa, la sixième effectuée cette année.

Etant donné la gravité de cette nouvelle, le Secrétariat général de la Commission permanente du Pacifique Sud (**CPPS**) - conformément au mandat qu'il a **reçu** et **à** la politique de protection et de défense du milieu marin et de ses ressources biologiques menée conjointement par les Gouvernements colombien, chilien, équatorien et péruvien en leur qualité de membres de ce système régional maritime - **réitère** son refus irrévocable de tels essais et élève de nouveau une protestation énergique contre la poursuite obstinée de ces essais, et ce, en dépit **du** grave danger qu'ils représentent pour le milieu marin et ses ressources et du tollé général qu'ils suscitent chez **les** populations de ce bassin océanique, en général, et des pays membres de la CPPS en particulier, lesquelles réclament la cessation immédiate et **définitive** de tels essais.
